

# TRAIT-D'UNION – OCTOBRE 2014

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



### Éditorial de Martine CIRET

Maire-Adjoint en charge des affaires scolaires et de l'aide à la personne

J'espère que vous avez tous passé un excellent été malgré la météo capricieuse. Le soleil, qui nous a boudés pendant les vacances, était présent pour la rentrée des classes. Un peu dommage mais tellement plus gai pour cette importante journée !!!

C'était une rentrée un peu particulière puisque les cours s'étaient maintenant sur 4 jours et demi : une nouvelle organisation pour les enfants, les parents, les enseignants et bien sûr les municipalités.

A Saint-Denis-sur-Loire, les horaires de classes sont désormais les suivants :

- Lundi et mardi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 15h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Jeudi et vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h00

Après les cours et jusqu'à 16h30, des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) sont proposés. Pour cela, pour les enfants de primaire, des intervenants sport, arts plastiques et anglais (pour les CM2 à Villerbon uniquement) ont été embauchés par les trois communes de notre RPI. Nous avons également Émilie ROGER, notre intervenante musique, qui prendra tous les enfants. Ils interviendront par période sur chacune des trois communes. En dehors de ces périodes, Céline FONTAINE et Catherine HOURY organisent des activités manuelles et ludiques.

Le jeudi de 16h à 16h30, une surveillance aux devoirs est proposée par deux personnes bénévoles. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Marie-Madeleine et Marie-Pierre pour la précieuse aide qu'elles nous apportent.

Si quelques ajustements ont été et sont toujours nécessaires lorsqu'une telle « révolution » se présente à nous, nous pouvons être satisfaits de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur nos trois communes, et sur Saint-Denis-sur-Loire en particulier. Le long travail qu'ont réalisé en amont les municipalités, les enseignantes, les parents d'élèves et les personnels communaux nous a permis de réussir sa mise en œuvre.

Le transport scolaire, financé et organisé par Agglopolys, est assuré entre les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon, matin et soir, les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin et midi.

Une garderie communale est mise en place de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 12h00 à 13h00 le mercredi.

Un repas chaud est servi les lundi, mardi, jeudi et vendredi. C'est toujours la société API Restauration, de La Chaussée Saint-Victor, qui en assure la préparation et la livraison en liaison froide.

Pour cette année scolaire, nous accueillons 50 enfants (25 en maternelle et 25 en primaire).

Sophie MORH, enseignante en maternelle, est la directrice de l'École Lorjou. Dolorès GARREAU enseigne aux enfants de CE2 et CM1.

Je souhaite à tous une excellente année scolaire.

Les enfants devant leurs œuvres réalisées en TAP



Bulletin n° 85



Saint-Denis-sur-Loire,  
Commune inscrite



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalon inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 2000

### Dans ce numéro :

Éditorial .....	1
Friches commerciales .....	2
Infos diverses .....	3
CR réunions conseil .....	5
Infos voirie et bâtiments .....	8
Infos diverses .....	10
Une association à la Une .....	11
Infos Associations .....	14
Infos Mairie .....	15
Élagage .....	16
Animations CIAS .....	Annexe

### **Bientôt plus de friche commerciale ?**

Deux bonnes nouvelles pour les paysages dionysiens et l'activité économique de notre commune sont arrivées ces dernières semaines. En effet, deux entreprises, actuellement implantées au sud de la Loire, vont venir ou devraient venir s'installer à Saint-Denis-sur-Loire.



A compter du 1<sup>er</sup> octobre, l'entreprise FJ Team, l'entreprise familiale GALPIN, spécialisée dans le rallye automobile et dans l'évènementiel dans les sports mécaniques, reprend les locaux de l'ex-Kaoprix. Très rapidement, la disparition des grands panneaux jaunes Kaoprix, plutôt inesthétiques, le nettoyage de la façade du bâtiment et le défrichage des espaces verts du parking, ont déjà changé le paysage. La réhabilitation et la mise en valeur de cet emplacement sont déjà des atouts à la visibilité incontestable.

La société FJ Team est également dépositaire exclusif de la marque NASCAR en Europe. Le côté américain de cette marque, véritable phénomène populaire aux États-Unis, ne manquera d'apporter d'autres couleurs à notre « traversée » de commune.

La deuxième nouvelle, non encore tout à fait officialisée mais en très bonne voie, viendrait redonner un « coup de neuf » à l'ancien magasin Tousalon. De nombreux projets, dans des domaines très variés, m'ont été présentés au cours de ces dernières années pour la reprise de ce bâtiment. Jusqu'à présent, pour des raisons diverses, aucun n'avait malheureusement pu aboutir et la détérioration des lieux poursuivait son inexorable progression. Aujourd'hui, nous avons de bonnes raisons de penser qu'il s'agit du bon projet.

Nous vous tiendrons évidemment informés de l'évolution de ce dossier dans les mois, voire les semaines à venir. Mais s'il venait à se concrétiser, tout le monde pourra voir très rapidement les changements dans l'environnement de l'ex-Tousalon.

Ces deux bonnes nouvelles, en plus de l'indéniable aspect économique, vont venir enfin redonner vie à nos paysages et nous permettent d'atteindre, dès le début de ce nouveau mandat, un de nos objectifs prioritaires : la réhabilitation de toutes nos friches commerciales. Nous remercions le service Développement économique d'Agglopolys pour le rôle important qu'il a joué dans l'un des deux dossiers et, bien sûr, les entrepreneurs pour l'excellente idée qu'ils ont eu de choisir Saint-Denis-sur-Loire.

### **Bientôt plus qu'un mauvais souvenir ?**



Benoit SIMONNIN



## RECENSEMENT 2015 DE LA POPULATION

Il se déroulera auprès de la population dionysienne **du 12 Janvier au 15 Février 2015**

Pour mener à bien ce recensement,  
la commune de **SAINT-DENIS-SUR-LOIRE**  
recrute **DEUX AGENTS RECENSEURS.**

Si vous aimez le contact,  
Que vous soyez en activité, retraité(e), étudiant(e),  
Si vous disposez de temps libre (y compris soir et week-end),  
Si vous souhaitez postuler,  
Merci de contacter Odile Pichot-Duclos, Secrétaire de Mairie  
**AVANT LE 31 OCTOBRE 2014**

## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Nous vous attendons nombreux  
Le **MARDI 11 Novembre à 11 H**  
Place Eugène Leroux

Cérémonie commémorative au Monument aux Morts  
suivie d'un vin d'honneur



## VIGILANCE LORS DU PASSAGE A L'HEURE D'HIVER

Dans la nuit du 26 au 27 octobre, nous passerons à l'heure d'hiver et la nuit tombera donc plus tôt.

Le risque de cambriolage augmente, les malfaiteurs profitant de l'obscurité pour commettre leur forfait avant que les propriétaires ne rentrent chez eux, qu'ils soient au travail ou au fond de leur jardin.

Votre domicile est plus vulnérable de 17h00 à 22h00.

### Conseils pratiques :

- Pensez, lorsque vous êtes au fond de votre jardin à bien fermer vos portes à clés ;
- Rappelez-vous qu'un simple programmateur connecté à une lampe peut suffire à simuler une présence dissuasive ;
- **ADOPTÉZ LE BON REFLEXE** - composez le 17 pour signaler tout comportement suspect ou situation anormale chez vous ou dans votre voisinage.





La Commission « Aide à la personne » de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Loire et la Prévention Routière vous invitent à une réunion d'informations et d'échanges sur la sécurité routière pour tous les usagers de la route le :

**Mardi 14 octobre 2014  
de 14h30 à 17h00**

**À la Maison des Associations,  
Place Eugène Leroux  
à Saint-Denis-sur-Loire**

Entrée libre et gratuite. Venez nombreux.

## RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AVIS AUX ELECTEURS



L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L.9 du code électoral. **Elle est indispensable pour pouvoir voter.**

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2014** inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, **s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.**

La commission communale de révision des listes électorales se réunit pour prendre connaissance des nouvelles inscriptions et proposer d'éventuelles radiations. La commission est en droit de radier tous les électeurs inscrits qui ne respecteraient pas l'une des conditions énoncées ci-dessous :

**Être domicilié dans la commune**, habiter dans la commune depuis six mois au moins (résidence continue) ou figurer au rôle de l'une des contributions directes communales (payer au moins un impôt local dans la commune).



**Dernière permanence pour inscription sur listes électorales  
Le MERCREDI 31 DÉCEMBRE 2014 de 14h00 à 17h00**

### DEUX ÉLECTIONS AURONT LIEU EN 2015

- Les élections départementales en mars 2015
- Les élections régionales en juin 2015.

Nous vous communiquerons les dates précises de ces élections dès qu'elles seront connues.

## Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

### RÉUNION EXCEPTIONNELLE - VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2014

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Martine CIRET – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU - Loïc FONTAINE – Christophe ROCHEREAU – Christine MAUVISSEAU – Isabelle CALLIGARO – Dominique RICHOMME – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET - Jean-Marc TRAZÈRES – Philippe VIGIE DU CAYLA

**ABSENTS EXCUSÉS** : Odile JOUET

#### **Délibération n°2014 044 – Parrainage de type sponsoring à l'entreprise FJ TEAM**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une entreprise d'événementiel dans les sports mécaniques, actuellement implantée sur Saint-Gervais-la-Forêt, devrait s'installer sur la commune de Saint-Denis-sur-Loire, dans les locaux de l'ancien KAOPRIX, au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Elle a sollicité la Commune pour un parrainage de type sponsoring.

Après en avoir délibéré, conscient de l'importance de voir cette friche commerciale réhabilitée par une entreprise ambitieuse et dynamique, le Conseil municipal, **par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention**, décide de parrainer sous forme de sponsoring, la société FJ TEAM à hauteur de 3 000 €, sous la condition de son installation effective sur la commune.

### JEUDI 25 SEPTEMBRE 2014

**PRÉSENTS** : Benoit SIMONNIN – Patrick MENON – Claudine BOCQUEL – Jean-Pierre MOREAU – Isabelle CALLIGARO – Christine MAUVISSEAU – Emmanuelle LE GALL – Patrick BOULET – Odile JOUET - Dominique RICHOMME.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Martine CIRET - Philippe VIGIE DU CAYLA ayant donné pouvoir à Patrick MENON - Christophe ROCHEREAU ayant donné pouvoir à Jean-Pierre MOREAU – Loïc FONTAINE - Jean-Marc TRAZÈRES ayant donné pouvoir à Patrick BOULET.

#### **Ordre du jour :**

#### **Délibération n°2014 45 – Tarifs EAU POTABLE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le mode de tarification du prix du m<sup>3</sup> d'eau potable et de l'abonnement.

Il liste les travaux à prévoir, notamment sur le Château d'eau, et précise que les tarifs - part communale – n'ont pas augmenté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Il demande à chacun de s'exprimer.

Le Conseil municipal,

- vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1

- compte-tenu des investissements importants à venir,

Et après en avoir délibéré, décide, **à l'unanimité**, de fixer à :

- 0,56 € HT le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable (part communale) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- 2,52 € HT l'abonnement (part communale) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **Délibération n°2014 46 – Virements et ouverture de crédits**

Afin de rembourser une taxe locale d'équipement payée deux fois, par erreur, il est nécessaire de faire un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, des virements de crédits suivants :

- art 10233 en recettes                    - 840 €
- art 10233 en dépenses                    + 840 €

### **Délibération n°2014 47 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'éducateur APS catégorie B pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 3 juillet 2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'intervenant sportif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2/35<sup>ème</sup> d'heure.

Il devra justifier de l'obtention d'au moins un brevet d'État ou professionnel en rapport avec l'activité demandée.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Indice Brut 493 IM 425 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### **Délibération n°2014 48 – Orientations d'aménagement de la zone 1AU dite « Le Grand Bourg »**

Le Maire rappelle au Conseil municipal le premier établissement du PLU en date du 28 février 2008 et de sa modification en juin 2011, qui avait classé en 1AU un secteur localisé à proximité immédiate du Centre Bourg, d'une superficie de 8,5 hectares.

Sur une surface d'environ 2 Ha, le lotissement « Les Ouches » a vu le jour.

La zone restante (derrière les écoles et la mairie), pour l'instant baptisée « Le Grand Bourg », reste à aménager.

Le projet d'aménagement devra être étudié dans le cadre du prochain Plan Local de l'Habitat d'Agglopolys, qui couvrira la période 2018-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur le Maire ou ses représentants d'engager, dès aujourd'hui, des démarches auprès des propriétaires et de tout organisme pour préparer l'aménagement de cette zone.

### **Délibération 2014 049- DEVELOPPEMENT DURABLE - Fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie**

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d'énergie de leurs services, et ce afin de promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie de la France.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire à destination des communes. Ce fonds a pour objectif de financer une partie des travaux visant à réduire les consommations d'eau et d'énergie et/ou à développer l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments anciens et les espaces publics communaux.

Pour l'année 2014, les actions éligibles au versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Blois, que la commune de Saint-Denis-sur-Loire souhaite engager sont :

*Remplacement des lampes vétustes de l'éclairage public équipées 250 W BF – 2<sup>ème</sup> tranche -*

La réalisation de cette opération devrait permettre une économie sur le coût de consommation annuelle en énergie.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2014 et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Montant total de l'opération (HT)</b>	<b>4 980 €</b>	Fonds propres de la commune :	4 731 €
		<b>Fonds de concours :</b>	<b>1 245 €</b>
		Autres subventions	0 €

Étant précisé que l'aide de la Communauté d'Agglomération de Blois est plafonnée à 25 000 € par commune, toutes opérations confondues et dans la même année, la commune de Saint-Denis-sur-Loire souhaite solliciter le fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'eau et de l'énergie pour un montant de 1 245 € euros correspondant à 25% du montant hors taxe des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- autoriser Le Maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

#### **Point sur les dossiers d'urbanisme :**

- 3 permis de construire et 3 déclarations préalables ont été déposés depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

#### **Tour des commissions communales**

##### **Bâtiments communaux** (Patrick MENON)

- Suite à la visite de l'APAVE pour la vérification électrique des bâtiments communaux, 3 400 € de travaux électriques ont été réalisés dans tous les bâtiments communaux.
- Un inventaire des installations de chauffage et des consommations des bâtiments communaux, a été réalisé par Dominique Richomme, afin de permettre le lancement d'une étude thermique par une entreprise spécialisée.
- Différents murs de clôture, notamment ceux du cimetière et place Leroux, ont été rénovés.

##### **Voirie** (Jean-Pierre MOREAU)

- Les différents travaux de voirie, effectués par l'entreprise COLAS par l'intermédiaire du groupement de commandes d'AGGLOPOLYS, vont débiter la semaine prochaine. Sont concernées les rues de la Plaine et de la Loire, chemin des Cartes et chemin Creux.
- La rue Médicis (dans sa partie basse), la rue des Chambaudières et les traversées du chemin de Pissevin seront également en travaux la semaine prochaine. Les travaux sont réalisés par la société Enroplus (Hors marché de voirie d'Agglopolys).

##### **Communication, culture, vie associative** (Claudine BOCQUEL)

- Un Trait-d'Union sera prochainement édité.
- Un point est fait sur le plan de la commune qui sera installé dans une « sucette » sur le parking de l'école maternelle.

##### **Questions diverses**

- CLECT : un arrêté a été pris par le Maire pour nommer Benoit SIMONNIN, représentant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées d'Agglopolys.
- Dépôt de plaques d'amiante sur le terrain, propriété communale, entre la RD 50 et l'autoroute A10 : la commune va porter plainte pour dépôt sauvage de produits dangereux et recherche des entreprises habilitées pour le conditionnement et l'enlèvement de tels matériaux.
- Zone « Kaoprix et Tousalon » : l'ancien magasin KAOPRIX vient d'être loué à l'entreprise FJ TEAM, entreprise d'événementiel dans les sports mécaniques. L'ancien magasin « TOUSALON » serait sur le point d'être vendu à une entreprise actuellement implantée sur Vineuil.
- CCID : Le Maire communique au Conseil la composition de la commission, arrêtée par Direction Départementale des Finances Publiques en date du 26 août 2014.

## COMMISSION VOIRIE

Jean-Pierre MOREAU

### Travaux d'entretien de la voirie

Le programme d'entretien de notre voirie communale s'est déroulé début Octobre dans de bonnes conditions en raison d'un temps clémente.

Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Colas dans le cadre du groupement de commandes avec d'autres communes, mis en place par Agglopolys.

#### Rappel des travaux :

**Rue de la Loire** : du parking de l'école à la RD 2152  
Rabotage + purge et enrobé sur une largeur d'un mètre des deux côtés de la voie sur une longueur d'environ 100 mètres.



← **Chemin des Cartes** : enrobé partant du hameau de Macé jusqu'au niveau du bâtiment SLPL.

**Chemin Creux** : parallèlement à la RD 2152, sur la partie haute, mise à niveau des deux cuvettes par une purge + enrobé. Sur la partie basse, au carrefour avec l'ancienne route de la déchetterie de La Chaussée Saint-Victor, ainsi que dans le virage, un rabotage suivi d'un enrobé ont été effectués.



#### **Autres travaux hors du marché du groupement d'achat, réalisés par l'entreprise Enroplus :**

**Rue Médicis (partie basse) et Rue des Chambaudières (Villeneuve)** : reprofilage et mise en œuvre d'un enrobé bicouche coulé à froid (travaux actuellement en cours).

← **Rue de la Plaine** : A partir du pont SNCF en direction de Villefolet, en raison de la dégradation des bordures, des poutres en béton rainurées ont été réalisées sur environ 100 m (des deux côtés) pour permettre de les consolider.

**Chemin de Pissevin** : Suite à l'enfouissement des réseaux et au trafic important de camions, la voie s'est affaissée par endroit et a nécessité une mise à niveau.

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

**Responsable : Patrick MENON**

**Très abîmés, différents murs de la Commune ont été restaurés, partiellement ou en totalité, par l'entreprise Art Reno de Saint-Sulpice de Pommeray :**

- A l'entrée du Bourg, le mur dans le prolongement de l'école maternelle et celui donnant sur la rue de la Loire ;
- Le mur de la cour de la mairie ;
- Une portion du mur dans la cour de l'école primaire ;



- Le grand mur de la place Eugène Leroux ;



- Le mur d'enceinte du cimetière, pour ses parties les plus endommagées.



Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 19 567 € TTC. Ils ont reçu une subvention de 5 000 € du Conseil Général.

Par ailleurs, la mise en conformité des installations électriques de tous les bâtiments a dû être opérée suite au rapport de vérification du bureau de contrôle APAVE. Il s'agissait essentiellement de blocs de secours et de leurs télécommandes, de certaines prises de terre défectueuses et de la réfection complète du coffret BT du logement communal mis en location. Le coût de l'ensemble de ces travaux, réalisés par l'entreprise EDS de La Chaussée Saint-Victor, est de 3 433 € TTC.

**Le remplacement des gouttières** du préau, côté mairie, ainsi que l'installation de gouttières côté cour de l'école primaire, vont être réalisés prochainement. Pour faciliter l'évacuation des eaux de pluie récoltées par ces gouttières, deux puisards vont être creusés. Ils permettront également d'assainir la cour de l'école.

Enfin, **un audit des installations de chauffage** va être lancé très prochainement sur les différents bâtiments. Les cinq chaudières (quatre au gaz et une électrique) sont pour la plupart vétustes et les consommations d'énergies ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années. Grâce au travail réalisé par la commission « Bâtiments communaux » et Dominique RICHOMME en particulier, le dossier a été constitué en vue d'un appel d'offres.

## **UNE ASSOCIATION A LA UNE**

### **LE COMITÉ DES FÊTES**

Le Comité des Fêtes contribue à l'animation de Saint-Denis-sur-Loire en organisant des manifestations et activités ouvertes à tous et notamment aux dionysiens.

Les manifestations de plein air figurent au premier rang des rendez-vous que nous proposons : brocante, soirée guinguette, randonnée pédestre. Par ailleurs, notre concours-expo photo réservé aux photographes amateurs rencontre un vif succès depuis plusieurs années. Enfin nous proposons des soirées tarot au rythme de deux soirées par mois.

Nous avons plaisir à constater que les dionysiens sont fidèles à nos rendez-vous. Nous vous proposons un retour sur notre activité de l'année 2014 et une présentation de notre programme pour l'année 2015.

#### **2014 : une participation exceptionnelle à nos manifestations**

Cette année aura été marquée par une forte participation à nos manifestations : randonnée pédestre, soirée guinguette, concours-expo photo. C'est une satisfaction pour notre association. C'est aussi un encouragement pour ses membres.

#### **Dimanche 8 juin : « randonnée des bords de Loire »**



L'édition 2014 de la « randonnée des bords de Loire » a rassemblé 294 participants. Ce niveau de participation est exceptionnel pour notre randonnée. Il est vrai que nous avons bénéficié d'un temps clément et que les randonnées pédestres organisées ce jour-là étaient peu nombreuses. Nous avons notamment des marcheurs venus du sud du département et du Loiret.

Deux circuits en boucle de 9 et 15 kms étaient proposés, sur les communes de Saint-Denis-sur-Loire, La Chaussée-Saint-Victor et Ménars.

Le Comité des Fêtes avait installé le ravitaillement des randonneurs sur le parking situé au bout de l'allée des platanes, en bordure de Loire.

*Sur la levée de la Loire, à l'approche du ravitaillement*

#### **Samedi 6 septembre : soirée guinguette**

Pour la septième année consécutive, nous proposons une « soirée guinguette » Place Eugène Leroux, en partenariat avec l'association Apollos. Cette soirée a débuté par un repas (sur réservation) et s'est poursuivie jusqu'à 2 heures du matin par une soirée dansante (en accès libre et gratuit) animée par Bob Music Animation.

Le dîner en plein air a rassemblé 148 adultes et 8 enfants. Avec une telle participation, nous atteignons presque les limites de nos capacités d'accueil. Il est vrai que le jambon à l'os cuit au four à bois traditionnel

a rallié nombre de gourmets et probablement aussi quelques gourmands ! Ni les uns ni les autres n'ont été déçus, le plat servi était à la hauteur de leurs espoirs. Un merci tout particulier aux bénévoles qui ont assuré la préparation, la cuisson et la découpe des jambons. Merci également à toutes celles et à tous ceux qui ont œuvré à la préparation du repas que ce soit pour la caponata, les pommes de terre cuites à la braise, les desserts « maison », le pain ou encore la « sangria des Ouches » ! Au total plus d'une vingtaine de personnes étaient mobilisées pour assurer le bon déroulement de cette soirée, les uns au montage du podium et du parquet, les autres à l'installation des tables, des « barnums » ou encore de l'éclairage, sans oublier tous ceux qui ont participé au service...

On s'est pressé sur la piste de danse jusqu'en fin de soirée, le temps clément incitant chacun à profiter pleinement de l'ambiance musicale proposée par le DJ.

Les deux associations partenaires pour l'organisation de cette désormais traditionnelle soirée guinguette vous donnent rendez-vous en juin 2015 pour une huitième édition !

Cette soirée guinguette revêt pour les organisateurs une importance particulière : elle est devenue avant tout un moment convivial pour les dionysiens ! Nous ne faisons donc aucune publicité en dehors de la commune afin de conserver ce caractère « local ». En revanche, nous comptons beaucoup sur le bouche à oreille et nous vous incitons à y venir accompagnés de vos proches ou de vos amis, qu'ils soient dionysiens ou pas !

### **Mardi 24 juin : Participation à l'organisation du marché des créateurs, des saveurs et des gourmandises**

Comme les années passées, le Comité des Fêtes a apporté sa contribution logistique à la commune et à l'Office de Tourisme Blois-Chambord pour l'organisation de la manifestation de lancement du festival « Un été entre Loire et Sologne ».

### **Concours-expo photo (week-end des 27 et 28 septembre)**



Le thème retenu pour cette septième édition du concours-expo photo, « l'Arbre », a inspiré les photographes amateurs. Ils étaient 25 à participer, dont 5 dionysiens. Les 119 photos présentées constituaient une exposition dont la qualité a été soulignée par tous : organisateurs, membres du jury, visiteurs.

L'arbre, traqué sous toutes les latitudes et par toutes les saisons, nous a aussi été présenté dans des situations insolites, voire suggéré par son ombre ou par son simple reflet...

Le jury était constitué de quatre professionnels :

- Coralie Clavine de Déclic Photo à La Chaussée Saint-Victor,
- Jean-Noël Thibault, professionnel à la retraite,
- Aline Vassal (installée à Montrichard),
- Patricia Vernet, animatrice d'un atelier photo dans le milieu associatif.

*Jean-Claude Dubois, Patricia Vernet et Alain Bocquel*

Ce jury a attribué les prix suivants :

- Premier prix à Armelle Flahault, de Blois, pour « Reflets 2 »,
- Deuxième prix à Daniel Martellière, de Vendôme, pour « Rendez-vous avec la lune »,



- Troisième prix à Martine Guillonnet, de Beaugency, pour « Puzzle »,
- Prix du meilleur cliché présenté par un photographe dionysien à Jean-Claude Dubois pour « Ombre du couchant ».

Environ 110 visiteurs se sont pressés à l'exposition et ont décerné le prix du public à Bruno Paluszka, de Mer, pour « Sabin, les environs ».

Les visiteurs avaient été précédés par les élèves de l'école primaire de Saint-Denis-sur-Loire venus découvrir l'exposition, accompagnés de leur institutrice, dès le vendredi après-midi.

*Pendant la visite des élèves*

### **Soirées tarot (second et quatrième vendredis de chaque mois)**

Les soirées « tarot » se tiennent à la salle des associations les second et quatrième vendredis de chaque mois, hormis juillet et août. L'heure de rendez-vous est fixée à 20h30. Il s'agit de permettre à tous ceux qui le souhaitent de se retrouver pour se livrer à leur jeu de cartes favori le temps d'une soirée. Pas de concours : on y vient pour le plaisir de jouer en toute convivialité. Pas de niveau requis : les débutants sont les bienvenus, ils seront initiés par les habitués. Pas d'inscription ni de réservation : chacun y vient selon sa disponibilité et le jeu offre la possibilité de faire jouer tous les présents. Pas de frais : la participation à cette activité est gratuite.

Ces soirées ouvertes à tous ont rassemblé jusqu'à présent 10 à 20 personnes et il est possible d'en accueillir davantage. Plusieurs débutants ont été initiés.

Le jeu de tarot vous intéresse, n'hésitez pas à venir rejoindre ce groupe !

### **Dimanche 19 octobre 2014 : Brocante à Saint-Denis-sur-Loire**

La brocante sera la dernière manifestation importante organisée par le Comité des Fêtes en 2014. Exposants particuliers et professionnels y trouveront preneurs parmi les 3000 visiteurs attendus !

Vous avez des trésors dans vos greniers, n'hésitez pas à venir les proposer ! Il vous en coûtera 2,50€ par mètre linéaire d'étal. Les inscriptions sont prises par téléphone, jusqu'au 18 octobre inclus, aux numéros suivants :

- 02-54-74-20-97
- 02-54-46-82-39
- 06-50-12-03-44

Les exposants sont attendus, dimanche 19 octobre, dès 6 heures le matin pour installer leur étal Rue de la Loire, Place de l'Église, Chemin de Pissevin ou encore Place Bernard Lorjou. Si vous avez un secteur de préférence, pensez à le signaler au moment de votre inscription.

Et si vous n'avez rien de particulier à vendre, venez chiner dans les rues de Saint-Denis-sur-Loire, vous y trouverez probablement les objets que vous recherchez !

Que vous soyez exposant ou simple visiteur, le Comité des Fêtes vous donne rendez-vous Place Eugène Leroux où vous pourrez vous restaurer (grillades, frites, sandwiches, viennoiseries, pâtisseries) et bien sûr vous désaltérer (boissons fraîches et boissons chaudes).

## Le calendrier 2015

A ce jour, le programme 2015 n'est pas encore complètement bouclé. Les informations qui suivent concernent les manifestations et activités déjà programmées. Elles pourront, le cas échéant, être complétées ultérieurement par d'autres propositions.

Le **second et le quatrième vendredis de chaque mois** (sauf juillet et août) : **soirée tarot**, à la salle des associations. Ces soirées sont gratuites et ouvertes à tous : il vous suffit de vous présenter à la salle des associations pour 20h30 précises.

Le **dimanche 29 mars, randonnée pédestre** (manifestation inscrite au calendrier officiel du Comité Départemental de Randonnée Pédestre). Trois circuits en boucle (9, 15 et 18 kms) seront proposés aux randonneurs. Départ de la Place Eugène Leroux, à partir de 7h30 jusqu'à 10 heures. Ravitaillement assuré sur le parcours et verre de l'amitié au retour. Cette randonnée constitue l'opportunité de redécouvrir, en famille ou entre amis, les différentes facettes d'un patrimoine ligérien exceptionnel, sur la commune et sur les communes limitrophes.

Le **samedi 20 juin, soirée guinguette** organisée conjointement avec l'association Apollos, place Eugène Leroux. Au programme : un repas (sur réservation) suivi d'une soirée dansante avec animation musicale. Pour l'occasion un parquet sera installé !

Les **samedi 26 et dimanche 27 septembre**, huitième édition du **concours-expo photo**. Le thème sera fixé prochainement et sera communiqué dans une prochaine édition du Trait d'Union ainsi que par voie de presse.

Le **dimanche 18 octobre** (traditionnellement le troisième dimanche d'octobre) : **brocante**.

Nous vous attendons nombreux à toutes ces manifestations ! Réservez dès maintenant ces dates sur vos agendas ! Soyez nos ambassadeurs au-delà de la commune : n'est-il pas agréable de participer à ces manifestations en famille ou entre amis ?

## Coordonnées et contacts

Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

- 19 rue de la Loire (boîte aux lettres située face à la mairie)
- [comitedesfetes.stdenis@orange.fr](mailto:comitedesfetes.stdenis@orange.fr)

**Le bureau, est composé comme suit :**

Président :	Alain BOCQUEL (Tel : 02-54-74-20-97)
Vice-Président :	André CIRET
Secrétaire :	Patrick MENON
Trésorière :	Marie-Claude DELPIERRE
Secrétaire-Adjoint :	Bruno LACH
Trésorière-Adjointe :	Josette GOUARD
Membres :	Jean-Paul BEAUDOT, Laurent CAVAREC, Jacques CHAVANON, Guy DELABOISSIERE, Gisèle FONTAINE, Michel LAZE, Jean-Pierre MOREAU, Marie-Hélène MOREAU, José POTIN.

*Vous souhaitez participer à la vie locale, rejoignez-les ! Les nouveaux arrivants sur la commune sont les bienvenus. Certaines de nos manifestations, notamment la brocante, réclament beaucoup de main d'œuvre, ce qui nous conduit à faire appel à des « renforts ». C'est l'occasion pour ceux qui le souhaitent de découvrir notre association et de faire connaissance dans une ambiance résolument sympathique. Contactez-nous !*

## Nos associations

### SOIREEES JEU DE TAROT



Jeu libre (sans concours) - Initiation des débutants  
Accès ouvert à tous sans inscription ni frais de participation

Second et quatrième vendredis de chaque mois  
de 20h30 à minuit

Salle des Associations  
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

Calendrier de la saison 2014/2015 :

SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
12	10	14	12	9	13	13	10	8	12
26	24	28	-	23	27	27	24	22	26

Organisation : Comité des Fêtes de Saint-Denis-sur-Loire

Renseignements : 02 54 74 20 97 ou 02 54 46 82 39

Courriel : [comitedesfetes.stdenis@orange.fr](mailto:comitedesfetes.stdenis@orange.fr)

Imprimé par l'organisateur

Ne pas jeter sur la voie publique

## SAINT-DENIS-SUR-LOIRE DIMANCHE 19 OCTOBRE 2014 **BROCANTE**

Organisée par  
LE COMITÉ DES FÊTES

Réservations au 02.54.74.20.97 ou au 02.54.46.82.39

### SAINT-DENIS-SUR-LOIRE,



COURS DE GYM, YOGA,  
aux horaires suivants :

**MARDI MATIN** : de 10h00 à 11h15 :  
YOGA avec Murielle  
BAILLORGE

**MARDI SOIR** : de 18h45 à 19h45 :  
RENFORCEMENT  
MUSCULAIRE  
avec Cyrille HUON

Contactez Sylvie 02.54.74.61.32  
ou Monique 02.54.58.80.73



### CONCOURS DE BELOTE

**MERCREDI 22 OCTOBRE** Après-midi,  
Organisé par les AFN

**SAMEDI 13 DECEMBRE** Après-midi,  
Organisé par le Club du Bel Age

Vous êtes invités à visiter l'exposition  
**LORJOU, le Rebelle**

organisée dans le cadre des Rendez-Vous de l'Histoire  
au Cloître du Conseil Général du Loir et Cher

Place de la République à Blois

**30 septembre – 30 octobre 2014**

du lundi au vendredi de 10h à 19h

L'exposition réunit une quarantaine de peintures, dessins, lithographies, affiches, tracts..., pouvant être qualifiées d'« œuvres engagées » de l'artiste, dont quelques-unes appelées par le peintre lui-même ses « dessins subversifs ». Ils n'ont jamais été montrés de son vivant au public pour cette seule bonne raison qu'il ne trouvait ni le lieu ni l'occasion de les exposer.

L'exposition proposée dans le Cloître de l'Hôtel du Département constitue donc une occasion inédite de découvrir ces œuvres rebelles qui crient haut et fort l'engagement de l'artiste et témoignent de toute la vigueur de son talent.



# MAISON DES ASSOCIATIONS

Cette salle, d'une capacité d'accueil **maximum de 80 personnes**, est à votre disposition pour vos banquets, repas de famille, vins d'honneur, réunions...

**Par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 2014, les tarifs, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, sont les suivants :**



<i>Du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	80 €	105 €
Une journée	150 €	245 €
Deux jours	255 €	390 €

<i>Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre</i>	<i>Habitants de la commune</i>	<i>Hors commune</i>
Une demi-journée	65 €	90 €
Une journée	125 €	220 €
Deux jours	205 €	340 €

Le montant du chèque de caution demandé à la réservation est fixé à 500 € par location.

Cette salle est mise à disposition gratuitement pour les associations dionysiennes, sous réserve que la convention de mise à disposition ait été signée préalablement.



La salle étant située dans le centre Bourg à proximité d'habitations, la sonorisation intérieure et les activités extérieures ne sont autorisées que jusqu'à 22 heures, quelles que soient les circonstances.

***Pour vos réservations, contactez Martine CIRET au 02 54 46 82 39***

SAINT DENIS  
SUR LOIRE



## LE PATRIMOINE DE NOTRE COMMUNE !

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà cet ouvrage.

Pour ceux qui le souhaiteraient, le Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher vous propose cet ouvrage de recensement du patrimoine existant sur notre commune.

Vous pouvez vous le procurer auprès du Secrétariat de Mairie moyennant la somme de 17 €.

## Horaires d'ouverture au public du Secrétariat de MAIRIE

- Lundi..... de 16h30 à 18h30
- Mardi..... **Fermé au public**
- Mercredi..... de 16h30 à 19h00
- Jeudi..... de 09h00 à 12h00
- Vendredi..... de 16h30 à 18h30
- Samedi \*..... de 09h00 à 11h30

\* Un samedi matin sur deux : ceux des semaines impaires.

**Le Maire et ses Adjointes reçoivent sur rendez-vous.**  
Contactez le secrétariat de mairie au 02 54 78 68 66  
ou par courriel [contact@saintdenissurloire.fr](mailto:contact@saintdenissurloire.fr)

### **Élagage et taille des haies et arbres dépassant sur le domaine public**

A plusieurs reprises depuis quelques années, nous alertons la population sur la gêne voire le danger que représentent les haies, arbres et autres végétations qui envahissent peu à peu le domaine public.

Certains propriétaires ont été informés, voire avertis, soit par écrit, soit verbalement, de l'urgence qu'ils avaient à agir.

Force est de constater que ces sollicitations sont restées sans effets. La situation n'est aujourd'hui plus tolérable dans certains endroits de la commune. Nous avons régulièrement des plaintes, notamment d'Agglopolys, dont les bennes à ordures sont régulièrement endommagées par les branchages qui dépassent de certaines propriétés.

Lorsque la situation est vraiment préoccupante, nous demandons à ce que les employés interviennent en urgence, même si cela n'est ni leur travail, ni leur responsabilité. Dernièrement, une propriétaire s'en est pris à eux alors qu'ils entreprenaient la taille de SES arbres sur le domaine public.

Nous le répétons, la situation n'est plus acceptable.

**En conséquence, nous attirons l'attention de chacun d'entre vous sur la responsabilité qu'il a d'entretenir ses arbres, haies et autres végétations pour que ceux-ci ne dépassent pas sur le domaine public. A défaut, nous mettrons en demeure les propriétaires de réaliser les travaux ou, si nécessaire, de les faire réaliser par une entreprise privée, le tout bien sûr à la charge du propriétaire.** Ces mesures sont aussi valables pour les propriétés actuellement inoccupées dont vous pourriez avoir la charge ou la responsabilité.

L'automne semble être la bonne période pour entreprendre ces travaux. A bon entendeur...



**La prochaine fois, nous n'hésiterons pas à légénder ces photos des noms et adresses des propriétaires concernés.**